

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du jeudi 29 janvier 2026

<u>Délibération :</u>	
En exercice :	23
Présents :	16
Votants :	22
Pour :	22
Contre :	00
Abstention(s) :	00

N° 2026-008

POLICES

Tarifs d'occupation du domaine public (permis de stationnement ou de dépôt temporaire sur la voie publique)

L'AN DEUX-MILLE VINGT-SIX, le jeudi vingt-neuf janvier à dix-huit heures,

Le Conseil municipal, dûment convoqué le 23 janvier 2026, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie de La Flotte, salle des délibérations, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU, Maire.

Étaient présents (16) :

Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU, Maire ; Monsieur Loïc SONDAG, premier adjoint ; Madame Annie BERGERON, deuxième adjointe, Monsieur Lionel LE CORRE, troisième adjoint ; Madame Armelle LACOMBE, quatrième adjointe ; Madame Céline FAILLERES, conseillère municipale ; Madame Véronique PERRAIN, conseillère municipale ; Madame Valérie SUREAU, conseillère municipale ; Monsieur Daniel PINAUD, conseiller municipal ; Madame Béatrice CONSTANCIN, conseillère municipale ; Monsieur Bernard TIVENIN, conseiller municipal ; Monsieur Alexandre RACAUD, conseiller municipal ; Monsieur Frédéric BOURY, conseiller municipal ; Monsieur Hervé BOUCHER, conseiller municipal ; Monsieur Patrick SALEZ, conseiller municipal ; Monsieur Simon-Pierre BERTHOMES, conseiller municipal.

Absent(s) ayant donné pouvoir (6) :

Madame Véronique BICHON, conseillère municipale, a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul HERAUDEAU, Maire. Madame Marie-France DUPEUX, conseillère municipale, a donné pouvoir à Madame Valérie SUREAU, conseillère municipale.

Monsieur Mickaël MERCIER, conseiller municipal, a donné pouvoir à Madame Béatrice CONSTANCIN, conseillère municipale.

Monsieur Hugo FAVREAU, conseiller municipal, a donné pouvoir à Monsieur Hervé BOUCHER, conseiller municipal.

Madame Isabelle MASION-TIVENIN, conseillère municipale, a donné pouvoir à Monsieur Patrick SALEZ, conseiller municipal.

Madame Maryse VANOST, conseillère municipale, a donné pouvoir à Monsieur Lionel LE CORRE, troisième adjoint.

Absent(s) excusé(s) n'ayant pas donné pouvoir (1) :

Madame Marie GROS-FAVROT, conseillère municipale.

Secrétaire de séance :

Monsieur Patrick SALEZ.

Rapport :

Monsieur Loïc SONDAG, premier adjoint, rappelle à l'assemblée que par délibération n° 2025-100 du 18 décembre 2025, le Conseil municipal avait validé les tarifs d'occupation du domaine public pour une mise en application à compter du 1^{er} janvier 2026.

Toutefois, Monsieur Loïc SONDAG informe l'assemblée que ladite délibération contenait une erreur matérielle. En effet, pour le détournement de la circulation ou la mise en place d'une circulation alternée pour les besoins de particuliers ou de professionnels, le forfait est applicable à la « demi-journée » et non à la « journée ».

À cet effet, Monsieur Loïc SONDAG demande au Conseil municipal de se prononcer sur la fixation des tarifs d'occupation du domaine public pour l'année 2026, pour une mise en application à compter du 1^{er} février 2026, selon le tableau ci-dessous (les modifications apparaissent en rouge) :

	2024	2025	2026
Dépôt de matériaux (sable, sacs de ciment, tuiles...)			2,10 €/m ² /jour
Occupation non commerciale du domaine public (Périmètre de chantier...)	1,91 €/m ² /jour	2,02 €/m ² /jour	
Au mètre carré			
Forfait journée : tout type de véhicules et engins de chantier (VL/Fourgon/Camion benne/Élévateur/Bétonnière/Enduiseuse/Benne...)	10,00 €	10,60 €	11,10 €
Pose d'échafaudage (roulant ou fixe) au mètre linéaire	0,85 €/ml/jour	0,90 €/ml/jour	0,90 €/ml/jour
Forfait demi-journée : détournement de circulation ou circulation alternée pour des besoins de particuliers (travaux, déménagements...)	37,25 €	39,49 €	41,50 €
Forfait demi-journée : détournement de circulation ou circulation alternée pour des besoins de professionnels (travaux de raccordement, branchement électrique, SAUR, ENEDIS, SOMELEC, ORANGE...)	37,25 €	39,49 €	41,50 €
Forfait intervention : défaut d'entretien de la voie publique à la suite de travaux (article L. 141-9 du code de la voirie routière)	212,00 €	224,72 €	236,00 €
Tarif horaire : prestation de nettoyage manuel	44,50 €	47,17 €	49,50 €
Tarif horaire : prestation de nettoyage mécanisé par balayeuse	77,40 €	82,04 €	86,10 €
Tarif par demande : frais de dossier	15,00 €	15,90 €	16,70 €
Frais de dossier : modification ou annulation supérieure à 48H00 précédant les travaux	15,00 €	15,90 €	16,70 €
Pénalité pour demande hors-délai (inférieure à 10 jours)	50,00 €	53,00 €	55,70 €
Frais de régularisation	75,00 €	79,50 €	83,50 €
Forfait mise en place et enlèvement de barrières	212,00 €	224,72 €	236,00 €
Forfait préparation et distribution courriers : défaut de courrier auprès des riverains concernant une rue barrée	212,00 €	224,72 €	236,00 €

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2212-1 et suivants ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L. 2121-1 à L. 2122-3 et L. 2125-1 à L. 2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L. 113-2 ;

Vu la délibération du Conseil municipal n° 2025-100 du 18 décembre 2025 portant validation des tarifs d'occupation du domaine public pour une mise en application à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

Considérant que la faculté d'occupation du domaine public à titre privatif peut faire l'objet du paiement d'une redevance décidée par le gestionnaire du domaine occupé ;

Considérant que la délibération susvisée contenait une erreur matérielle ;

Entendu le rapport de présentation ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants :

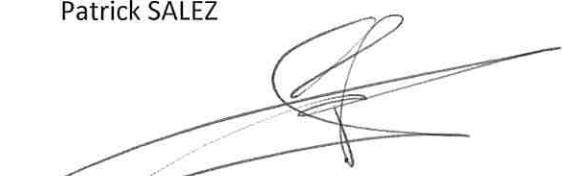
- **VALIDE** les tarifs d'occupation du domaine public présentés ci-dessous :

	2024	2025	2026
Dépôt de matériaux (sable, sacs de ciment, tuiles...)			
Occupation non commerciale du domaine public (Périmètre de chantier...) Au mètre carré	1,91 €/m ² /jour	2,02 €/m ² /jour	2,10 €/m ² /jour
Forfait journée : tout type de véhicules et engins de chantier (VL/Fourgon/Camion benne/Élévateur/Bétonnière/Enduisseuse/Benne...)	10,00 €	10,60 €	11,10 €
Pose d'échafaudage (roulant ou fixe) au mètre linéaire	0,85 €/ml/jour	0,90 €/ml/jour	0,90 €/ml/jour
Forfait demi-journée : détournement de circulation ou circulation alternée pour des besoins de particuliers (travaux, déménagements...)	37,25 €	39,49 €	41,50 €
Forfait demi-journée : détournement de circulation ou circulation alternée pour des besoins de professionnels (travaux de raccordement, branchement électrique, SAUR, ENEDIS, SOMELEC, ORANGE...)	37,25 €	39,49 €	41,50 €
Forfait intervention : défaut d'entretien de la voie publique à la suite de travaux (article L. 141-9 du code de la voirie routière)	212,00 €	224,72 €	236,00 €
Tarif horaire : prestation de nettoyage manuel	44,50 €	47,17 €	49,50 €
Tarif horaire : prestation de nettoyage mécanisé par balayeuse	77,40 €	82,04 €	86,10 €
Tarif par demande : frais de dossier	15,00 €	15,90 €	16,70 €
Frais de dossier : modification ou annulation supérieure à 48H00 précédent les travaux	15,00 €	15,90 €	16,70 €
Pénalité pour demande hors-délai (inférieure à 10 jours)	50,00 €	53,00 €	55,70 €
Frais de régularisation	75,00 €	79,50 €	83,50 €

Forfait mise en place et enlèvement de barrières	212,00 €	224,72 €	236,00 €
Forfait préparation et distribution courriers : défaut de courrier auprès des riverains concernant une rue barrée	212,00 €	224,72 €	236,00 €

- DÉCIDE d'appliquer lesdits tarifs à compter du 1^{er} février 2026.
- ABROGE la délibération n° 2025-100 du 18 décembre 2025.

Le secrétaire de séance
Patrick SALEZ



Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme le 29/01/2026
Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture le ...
Et de l'affichage le ...

Le Maire,
Jean Paul HERAUDEAU

